

Vente compromise par le notaire

Par **pitou013**, le **12/02/2014** à **16:38**

Bonjour,

Dans le cadre d'une succession je vends avec l'autre héritier le bien pour lequel nous sommes en indivision. J'ai trouvé moi-même un acheteur pour ce bien au mois de décembre.

Or, depuis le notaire en charge du dossier ne répond pas (ou très rarement et avec beaucoup de retard) aux mails et appels de l'acheteur et/ ou de son notaire.

L'acheteur m'a confié aujourd'hui que s'il n'avait pas rapidement des nouvelles, il retirerait son offre car il souhaite investir rapidement (le compromis n'a toujours pas été signé).

Savez-vous comment je peux faire avancer les choses? j'ai moi-même beaucoup de mal à joindre ce notaire et à avoir des réponses aux questions que je pose (dernier mail envoyé le 13 janvier, je n'ai toujours pas de réponse). Quels sont mes recours si la vente est annulée par son manque d'information voire de rigueur...?

Merci d'avance

Par **youris**, le **12/02/2014** à **18:13**

bjr,

vous pouvez signer le compromis par un acte sous seing privé ou voir avec un autre notaire si le vôtre est défaillant;

cdt